

**Délibération N° DEL-2020-120**

-----

Le lundi 21 décembre 2020 à dix-sept heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 décembre 2020, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNINGERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Absentes :** Mme Olivia BOULANGER, Mme Marie COMBEAUD.

**Dépôts de pouvoir :** Mme Véronique FERREIRA DE MATOS donne procuration à M. Ludovic PINGAUD, M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Françoise OTT donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

**1. Petit théâtre : demande de protection au titre des monuments historiques**

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

La Ville de Guéret est propriétaire d'un théâtre à l'italienne situé entre le Boulevard Carnot et la Place Varillas. Il a été construit selon les plans de M. Vincent BOULLE, architecte de Limoges, à partir de 1837. En 1932, le Théâtre devient salle de cinéma jusqu'à sa fermeture le 31 décembre 1983.

En France, 170 théâtres dits « à l'italienne » sont recensés et seulement 8 datent de la première moitié du XIXème siècle.

La qualité architecturale et patrimoniale de ce bâtiment n'a cessé d'être signalée par les différents experts du patrimoine bâti. A ce titre, le Conservateur régional des monuments historiques a proposé le dépôt d'une demande de protection au titre des bâtiments historiques.

En effet, jusqu'à ce jour, ce bâtiment a pu être préservé. Toutefois, il conviendrait de s'assurer de sa préservation dans le temps. Une protection au titre des Monuments historiques pourrait alors le garantir.

De plus, cette protection pourrait permettre, dans le cadre des travaux de réhabilitation à venir, de bénéficier de l'ingénierie des services de l'Etat ainsi que des financements DRAC.

Il est enfin précisé que cette protection éventuelle générerait de fait un périmètre de 500m de protection « au titre des abords ». Ce bâtiment étant déjà dans un Périmètre Délimité des Abords (PDA) déterminé en 2013, celui-ci pourrait s'appliquer et se substituer à ce nouveau périmètre.

Aussi, au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de valider le dépôt de demande de protection au titre des Monuments historiques pour le Petit Théâtre ;
- de solliciter l'application et la substitution du PDA de 2013 à ce nouveau périmètre ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents à intervenir.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**